

Être étudiant/enseignant en**BACHELIER : ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ****EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-ÉDUCATIF****1 PROFIL PROFESSIONNEL DE L'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ****1.1 CHAMP D'ACTIVITE**

L'éducateur spécialisé se forme dans le cadre de l'enseignement supérieur – au niveau bachelier. En accord avec ses missions, cet enseignement professionnalisant prépare les étudiants à être des citoyens actifs dans une société démocratique, les prépare à leur carrière et permet leur épanouissement personnel. Cet enseignement crée et maintient une large base de connaissances théoriques et méthodologiques de haut niveau. Il stimule la recherche et l'innovation.

Le **Bachelier : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif** est un travailleur social qui fonde son action éducative sur :

- Le développement global de la (des) personne(s),
- L'autonomie de la (des) personne(s) dans une optique de citoyenneté responsable et solidaire,
- La capacité d'agir comme acteur social et d'inscrire son action dans un mouvement social.

Il situe son action dans une démarche respectueuse des droits de l'Homme, de l'éthique et de la déontologie.

Il intervient auprès de différents publics (enfants, jeunes, adultes, personnes âgées) et agit soit au sein d'un établissement ou d'un service, soit dans le cadre du milieu naturel de vie.

Son action s'inscrit dans le cadre de projets psycho-éducatifs (individuel, collectif, communautaire) dont les termes, définis avec le(s) bénéficiaire(s) et en collaboration avec différents intervenants du secteur et d'autres secteurs, dans le cadre d'un projet institutionnel et/ou social, déterminent ainsi son mandat.

Il travaille dans une relation et une situation singulières. Il se forge des outils, supports ou médiations de l'échange avec autrui, rendant possibles la parole, l'expression et l'agir de celui-ci. Il identifie les ressources et compétences des personnes et du contexte, à partir desquelles il construit, évalue et réajuste ses interventions.

Il est un agent de changement, soucieux d'ouvrir le champ des possibles.

Il s'engage et s'investit professionnellement dans les situations, avec les personnes qu'il accompagne. Travaillant en équipe, il interagit avec ses collègues, élabore une intervention avec eux, se laisse interpellé par eux et les interpelle.

Travaillant en réseau, il intègre son intervention éducative à l'action collective.

Par une analyse du fonctionnement du système politique, économique, social et culturel, il appréhende les enjeux des politiques socio-éducatives et se situe par rapport à celles-ci. Il se positionne en tant qu'acteur social en fonction de sa mission psycho-éducatrice et prend la mesure de son rôle institutionnel. Il participe aux transformations des politiques socio-éducatives.

Il s'interroge, partage avec d'autres ses expériences professionnelles et pose une réflexion critique sur ses actions psycho-éducatives, son mode d'intervention et la qualité de son accompagnement.

Il utilise différents registres d'écrit et de communication professionnels tant avec d'autres professionnels qu'avec les mandants ou autorités. Il agit en révélateur de réalités individuelles, collectives, sociales ou sociétales. Il participe à l'affirmation de l'identité professionnelle de l'éducateur spécialisé et promeut publiquement le métier.

Il est responsable, capable de faire face à des situations problématiques et de se positionner en réfléchissant les valeurs à partir desquelles il agit et en portant les contradictions et les ambivalences liées à l'exercice de son métier.

En tenant compte des différents contextes (social, psychologique, légal, culturel, organisationnel ...), il comprend, décode des situations complexes et construit sur cette base des approches psycho-socio-éducatives appropriées. Il fait preuve de créativité dans les solutions mises en œuvre pour répondre le plus adéquatement possible aux besoins, il est capable d'induire des solutions innovantes. Dès lors, il s'inscrit nécessairement dans une dynamique de recherche et de formation continue.

Il intervient auprès de publics à besoins spécifiques relevant de différents secteurs : enseignement, aide à la jeunesse, handicap, santé mentale, psychiatrie, justice, milieu d'accueil, accueil de l'enfance, milieu carcéral, immigration, maison de repos, travail de rue

Il s'ouvre aux autres dans leurs différences et singularités, en restant un référent. Dans l'échange et les limites de sa fonction, il favorise l'émergence du sens.

Il s'engage dans la relation en exerçant une conscience de sa manière d'être en relation et en veillant à rechercher une juste distance.

Dans le respect inconditionnel de la personne, le respect des règles déontologiques et des mandats confiés, l'éducateur assure :

- ⇒ Une **fonction d'accompagnement et d'éducation** en aidant la(les) personne(s) et/ou le groupe au quotidien ;
- ⇒ Une **fonction de reliance** en agissant sur le réseau relationnel de la (des) personne(s) et/ou du groupe ;
- ⇒ Une **fonction d'interface** en occupant une place centrale au sein de l'équipe pluridisciplinaire, entre la ou les personnes et leurs pairs, leurs réseaux, les institutions sociales. ;
- ⇒ Une **fonction d'acteur social** en promouvant l'intégration de chacun et la cohésion sociale ;
- ⇒ Une **fonction politique** en étant vecteur de changement ;
- ⇒ Une **fonction de communication professionnelle** en échangeant à travers l'écrit ou l'oral de manière efficiente.

1.2 TACHES

Le **Bachelier : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif** assure une série de tâches qui sont définies par les différentes fonctions énumérées dans le champ d'activité :

- **Une fonction relationnelle d'accompagnement et d'éducation :**
 - ✓ Rencontrer la(les) personne(s) dans les différents contextes de vie ;
 - ✓ S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates ;
 - ✓ Évaluer la situation individuelle, familiale et sociale de la (des) personne(s), dans sa complexité, par l'observation et l'écoute active de la(des) personne(s); participer à l'identification des potentialités, des obstacles et des freins pour promouvoir un projet de vie qui tient compte des réalités individuelles et sociales ;

- ✓ Créer, par des actes de la vie quotidienne fondés sur des méthodologies adaptées, une relation éducative personnalisée ;
- ✓ Construire des relations singulières ajustées à l'autre ou aux autres et à leur contexte ;
- ✓ Garantir le respect de la (des) personne(s), de sa (leurs) culture(s), de son (leur) histoire familiale et veiller à ce que son (leur) avis soit pris en considération dans le cadre d'une approche globale ;
- ✓ Participer à des réunions d'équipe qui l'aident à évaluer son intervention éducative ;
- ✓ Analyser seul ou avec l'équipe les situations d'accompagnement et leurs enjeux ;
- ✓ Évaluer l'effet de ses interventions et les réajuster si besoin ;
- ✓ Réactualiser ses pratiques professionnelles en permanence et s'inscrire dans une dynamique de recherche ;
- ✓ Développer et utiliser des outils méthodologiques spécifiques à la relation psychosocio-éducative ;
- ✓ Délimiter avec la (les) personne(s) le cadre de son intervention et ses limites.

➤ **Une fonction de reliance :**

- ✓ Maintenir ou recréer les liens avec le réseau relationnel (famille, voisinage, structures sociales) ;
- ✓ Valoriser les compétences du réseau relationnel et mobiliser la participation de celui-ci en référence au projet de la(des) personne(s) ;
- ✓ Susciter le désir et la capacité de la(des) personne(s) à construire un réseau relationnel qui correspond à ses (leurs) choix ;
- ✓ Privilégier l'élaboration de réseaux relationnels solidaires susceptibles de faire évoluer favorablement les projets individuels et/ou collectifs.

➤ **Une fonction d'interface :**

- ✓ S'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire et solliciter les autres intervenants en vue de coordonner les actions et d'assurer une cohérence optimale du dispositif d'accompagnement ;
- ✓ Analyser des situations du quotidien, les présenter à l'équipe en les situant dans un contexte élargi d'appartenance sociale ;
- ✓ Susciter des rencontres entre différents professionnels, animer des réunions et en assurer le suivi en vue de favoriser la coordination, la concertation et la construction de partenariats ;
- ✓ Être à la fois un porte-parole, un révélateur, un traducteur de ce que vit la personne cela par rapport aux autres acteurs et intervenants.

➤ **Une fonction d'acteur institutionnel et social engagé :**

- ✓ Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective de neutralité, démocratique et de responsabilité ;
- ✓ Appliquer les réglementations et respecter les textes de référence (déclaration des droits de l'Homme, des droits de l'Enfant ...) cadrant l'exercice du métier dans les secteurs où il travaille ;
- ✓ Décoder les valeurs dominantes de ses interlocuteurs et situer son intervention par rapport à celles-ci ;
- ✓ Organiser ses interventions sur base de la connaissance des réalités sociales et de leur évolution ;

- ✓ Se référer au mandat qui lui a été confié et au projet institutionnel, en les clarifiant et en les explicitant autant pour lui-même que pour les autres ;
- ✓ S'interroger et interpeller l'institution par rapport au projet institutionnel, au mandat qu'elle lui donne et aux orientations fondamentales qu'elle prend ;
- ✓ Faire preuve d'autonomie, d'indépendance et d'initiative ;
- ✓ Faire des choix, spécialement dans des situations problématiques et prendre des positions responsables ;
- ✓ Intervenir au travers de son activité de façon à promouvoir le respect, la tolérance et le droit à la différence en référence à la convention des droits de l'homme et à la convention des droits de l'enfant ;
- ✓ Comprendre et questionner avec d'autres (en particulier les collègues) les articulations, complémentarités et parfois contradictions existantes entre les dimensions juridiques, morales, déontologiques du travail psycho-socio-éducatif afin de garantir une démarche respectueuse de l'éthique ;
- ✓ Informer les personnes sur leurs droits, les aider à les faire respecter et soutenir dans l'exercice de leurs devoirs ;
- ✓ Faire preuve à la fois de discernement et de souplesse dans la confrontation aux normes et accompagner les personnes dans la construction d'un rapport responsable à ces normes ;

➤ **Une fonction politique :**

- ✓ S'informer des organes de représentation, participer à la concertation sur l'élaboration des politiques liées au secteur, s'associer avec d'autres éducateurs pour valoriser et faire reconnaître la profession et l'action ;
- ✓ Situer son action par rapport au système politique, économique, social et culturel ;
- ✓ Contribuer à l'élaboration et à la diffusion d'outils méthodologiques et théoriques spécifiques favorisant ainsi le professionnalisme du secteur ;
- ✓ Interpeller les pouvoirs subsidiaires, dénoncer des situations d'injustice ou de non-droit ;
- ✓ Participer à la construction des représentations et des normes collectives constitutives de son identité professionnelle et sociale ;
- ✓ Confronter son expérience à celle d'autres intervenants en rédigeant des écrits structurés et argumentés ;
- ✓ Être acteur de changement.

➤ **Une fonction de communication professionnelle :**

- ✓ Développer une écriture et une communication professionnelles respectant les standards en usage, en lien avec les canaux spécifiques aux milieux professionnels ;
- ✓ Mettre des mots utiles et éclairants sur son expérience professionnelle pour l'analyser et la partager avec d'autres ;
- ✓ Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et la réflexion d'équipe ;
- ✓ Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche ;
- ✓ Faire valoir publiquement le métier ainsi que ses choix et démarches professionnels.

1.3 DEBOUCHES

Domaines et secteurs d'intervention :

- *Aide à la jeunesse*
- *Handicap*
- *Petite enfance*
- *Personnes à besoins spécifiques*
- *Personnes âgées*
- *Accueil pour adultes en difficulté*
- *Encadrement dans l'enseignement*
- *Secteur de la santé*
- *Assuétudes*
- *Immigration*
- *Insertion socioprofessionnelle*
- *Services communaux de proximité*
- *Activités extra et para scolaires*
- *Services d'information et d'orientation*
- *Milieus associatifs*
- *Prévention, police*
- *Aide aux justiciables*
- *Culture*
- ...

2 FINALITÉS DE LA SECTION

2.1 Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement pour adultes, cette section doit :

- ⇒ Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ⇒ Répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2.2 Finalités particulières

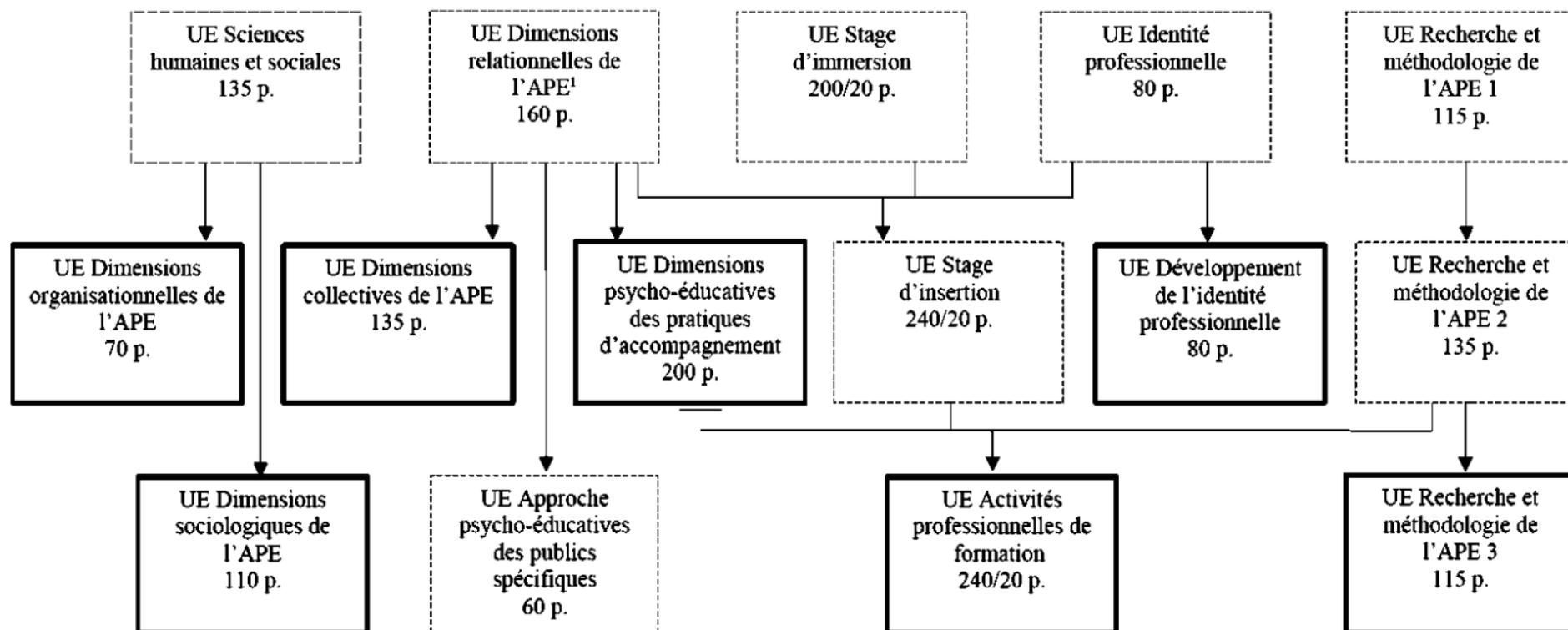
Conformément au champ d'activité et aux tâches décrites dans le profil professionnel ci-annexé et approuvé par le Conseil général de l'enseignement pour adultes, cette section a pour finalité de permettre à l'étudiant d'acquérir les savoirs, méthodologies, outils pratiques et attitudes socio-professionnelles relatifs à l'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif.

Dans une perspective de développement global et d'autonomie (des) personne(s) dans une optique de citoyenneté responsable et solidaire, en lien avec un cadre déontologique et une démarche éthique, cette section vise à mobiliser, par l'exercice des fonctions relationnelle d'accompagnement et d'éducation, de reliance, d'interface, des fonctions sociale et politique, de communication professionnelle, les compétences suivantes :

- ⇒ Agir comme acteur institutionnel et social et inscrire son action dans un mouvement social, au sein d'un établissement ou d'un service ou dans le cadre du milieu naturel de vie des bénéficiaires ;
- ⇒ Mener une analyse critique du fonctionnement du système politique, économique, social et culturel en intégrant la compréhension des enjeux des politiques socio-éducatives ;
- ⇒ Situer son travail dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire et/ou d'intervenants extérieurs notamment en construisant et en gérant des collaborations avec d'autres intervenants ;
- ⇒ Articuler action et réflexion critique en y intégrant les ressources théoriques et méthodologiques pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates ;
- ⇒ Construire, évaluer et réajuster ses interventions en s'appuyant sur les ressources et compétences des personnes accompagnées dans une perspective d'évolution ;
- ⇒ Inscrire son action dans le cadre de projets éducatifs (individuel, collectif, communautaire) dont les termes sont définis avec le(s) bénéficiaire(s) et avec l'aide des différents intervenants dans le cadre d'un projet institutionnel et/ou social déterminant son mandat ;
- ⇒ S'engager dans une relation à l'autre en adoptant un positionnement professionnel ;
- ⇒ Assurer une communication professionnelle à travers l'écrit et l'oral avec les bénéficiaires, les professionnels, les partenaires externes et autres parties prenantes.

3 MODALITÉS DE CAPITALISATION

→ Les Unités d'enseignement (UE) encadrées d'un trait épais sont déterminantes.



Epreuve intégrée : Bachelier : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif 160/40 p.

APE : Accompagnement psycho-éducatif

1^{ère} année	UE 1	Sciences humaines et sociales de l'accompagnement psycho-éducatif : 135 périodes (5 CREDITS) (Philosophie, Sociologie, Education pour la santé, Sciences économiques et politiques, Droit)
	UE 2	Dimensions relationnelles de l'accompagnement psycho-éducatif : 160 périodes (12 CREDITS) (Psychologie, Relation professionnelle : méthodologie, Communication interpersonnelle : théorie et méthodologie, Expression corporelle et sportive : méthodologie spéciale)
	UE 3	Identité professionnelle de l'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif : 80 périodes (3 CREDITS) (Découverte de la profession, Approche de l'éthique et déontologie, Terminologie et communication professionnelle écrite)
	UE 4	Recherche et méthodologie de l'accompagnement psycho-éducatif 1 : 115 périodes (19 CREDITS) (Méthodologies de l'observation, Méthodologie de l'analyse de l'intervention psycho-éducatif, Français : expression écrite, Méthodologie du projet, Initiation à la recherche)
	UE 13	Stage d'immersion : 350 périodes (10 CREDITS) Les heures d'encadrement de stage sont à ajouter.
2^{ème} année	UE 6	Dimensions collectives de l'accompagnement psycho-éducatif : 135 périodes (7 CREDITS) (Psychologie sociale, Sociologie de la famille, Conduite de réunion, Dynamique de groupe, Gestion de conflits, Travail en réseau)
	UE 7	Dimensions psycho-éducatives des pratiques d'accompagnement : 200 périodes (17 CREDITS) (Psychopédagogie, Psychopathologie, Approches des modèles socioéducatifs et psychopédagogiques, Education pour la santé)
	UE 8	Recherche et méthodologie de l'accompagnement psycho-éducatif 2 : 135 périodes (20 CREDITS) (Expression orale et écrite, Méthodologie de l'analyse de l'intervention psycho-éducatif, Conception, réalisation et évaluation du projet, Méthodologie des activités artistiques et culturelles, Recherche appliquée)
	UE 14	Stage d'insertion : 400 périodes (13 CREDITS) Les heures d'encadrement de stage sont à ajouter.

3ème année	UE 5	Dimensions organisationnelles de l'accompagnement psycho-éducatif : 70 périodes (4 CREDITS) (Sociologie des organisations, Méthodologie de l'analyse organisationnelle)
	UE 9	Dimensions sociologiques de l'accompagnement psycho-éducatif : 110 périodes (4 CREDITS) (Analyse des phénomènes de société, Neutralité, Sociologie des médias et des communications, Sociologie des relations interculturelles)
	UE 10	Approche psycho-éducatrice des publics spécifiques : 60 périodes (6 CREDITS) (Législation des secteurs, Spécificités des publics : approche méthodologique)
	UE 11	Développement de l'identité professionnelle de l'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif : 80 périodes (3 CREDITS) (Pratiques de l'écrit en éducation spécialisée, Identités professionnelles au travers des secteurs de l'éducation spécialisée, Analyse du secteur non marchand, Ethique et déontologie appliquées)
	UE 12	Recherche et méthodologie de l'accompagnement psycho-éducatif 3 : 115 périodes (21 CREDITS) (Rédaction et présentation d'un projet de recherche, Méthodologie de l'analyse de l'intervention psycho-éducatrice, Méthodologie des activités corporelles, sportives, artistiques et culturelles, Recherche appliquée)
	UE 15	Activités professionnelles de formation : 300 périodes (16 CREDITS) Les heures d'encadrement de stage sont à ajouter.
	UE 16	Epreuve intégrée de la section : 40 périodes (20 CREDITS)

4 LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

La formation de **Bachelier : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif** s'organise en Unités d'enseignement (UE). Vous serez évalués pour chacune d'entre elles selon les critères suivants :

- ⇒ Pour chaque unité d'enseignement, atteindre les acquis d'apprentissage contenus dans les dossiers pédagogiques (peuvent être obtenus sur demande et sont disponibles à la bibliothèque) et obtenir au moins 50 % ;
- ⇒ Avoir obtenu au moins 50% à l'Epreuve intégrée ;
- ⇒ Avoir au moins 50 % au total des unités d'enseignement déterminantes (encadrées d'un trait double dans l'organigramme).

L'épreuve intégrée intervient pour 1/3 des points et les unités déterminantes pour 2/3. Termine ses études avec succès, l'étudiant qui obtient un total de minimum 50%.

Pour la détermination du **degré de maîtrise de chaque unité d'enseignement**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ✓ **NIVEAU DE PRÉCISION** : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
- ✓ **NIVEAU DE COHÉRENCE** : la capacité à établir avec pertinence une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
- ✓ **NIVEAU D'INTÉGRATION** : la capacité à s'approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
- ✓ **NIVEAU D'AUTONOMIE** : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

Sciences humaines et sociales de l'accompagnement psycho-éducatif (N° 342)

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable, *en s'exprimant de manière claire et structurée*,

- ✓ De définir et d'illustrer les concepts et processus relatifs à la philosophie, à la sociologie, au droit, aux sciences économiques et politiques et à l'éducation pour la santé sur lesquels s'appuie le travail d'accompagnement psycho-éducatif.
- ✓ D'analyser des situations professionnelles relevant de l'éducation spécialisée en utilisant de façon critique et argumentée ces concepts et processus.

Dimensions relationnelles de l'accompagnement psycho-éducatif (UE 343)

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable, *en s'exprimant de manière claire et structurée*,

- ✓ De définir et d'illustrer des concepts et processus relatifs à la psychologie ainsi que des concepts et méthodologies relatifs à la relation professionnelle et à la communication interpersonnelle qui fondent le travail d'accompagnement psycho-éducatif de l'éducateur spécialisé ;
- ✓ Au départ de situations professionnelles de nature relationnelle, communicationnelle en lien avec le travail d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif,
- ✓ Pour une personne, un groupe ou un collectif,
- ✓ De les analyser en utilisant des concepts et processus relevant de la psychologie ainsi que des concepts et méthodologies relatifs à la relation professionnelle et à la communication interpersonnelle ;
- ✓ De proposer des attitudes, des comportements et un langage liés à des postures professionnelles favorisant la rencontre, la relation et la communication interpersonnelle, dans les limites de l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ✓ D'identifier l'importance de la dimension corporelle dans la relation professionnelle ;
- ✓ De proposer et de justifier une méthodologie d'activités corporelles ou sportives à mettre en œuvre permettant de favoriser la communication et la relation professionnelles.

→ Règles particulières :

Pour le cours de "**Relation professionnelle**", des exercices et activités permettant d'expérimenter la relation professionnelle telle qu'elle se construit entre éducateur et bénéficiaire étant expérimentés lors des cours, il est indispensable que l'étudiant participe activement à ceux-ci. Le Conseil des Etudes pourra prendre une décision de refus en première session si l'étudiant n'a pas participé à un minimum de 60% des cours.

Pour le cours de "**Expression corporelle et sportive**", des exercices et activités en lien avec les thématiques abordées se déroulant lors du cours, il est indispensable que l'étudiant participe effectivement à ceux-ci. Le Conseil des Etudes pourra prendre une décision de refus en première session si l'étudiant n'a pas participé à un minimum de 60% des activités proposées lors des cours.

Identité professionnelle de l'éducateur spécialisé en accompagnement psychopédagogique (UE 344)

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant sera capable, *en référence au profil professionnel du « Bachelier : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif », à partir de situations et contextes professionnels variés :*

- ✓ D'expliciter, de manière claire et structurée, son projet d'accompagnement psycho-éducatif et l'évolution de ses représentations du métier ;
- ✓ De dégager des caractéristiques communes et spécifiques fondant l'identité professionnelle ;
- ✓ D'identifier des repères déontologiques et des questionnements éthiques ;
- ✓ D'utiliser, dans une communication écrite professionnelle courante, le vocabulaire spécifique au métier en considérant ses aspects idéologiques.

→ Règles particulières :

Pour le cours de « **Découverte de la profession** », 4 visites d'institutions sont programmées lors des cours. Ces visites sont obligatoires. La réalisation effective de ces visites fait partie des critères permettant de définir l'atteinte ou non des acquis d'apprentissage.

Recherche et méthodologie de l'accompagnement psycho-éducatif 1 (UE 345)

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable, *à partir d'un contexte d'accompagnement psycho-éducatif amené par l'étudiant ou par les chargés de cours, en se référant à la fonction et au rôle de l'éducateur spécialisé, dans une institution et dans une équipe,*

- ✓ De décrire une situation interpellante en différenciant faits observés, émotions et opinions ;
- ✓ D'analyser la situation et de formuler une question de départ ;
- ✓ De rechercher les sources de documentation scientifique en lien avec l'analyse ;
- ✓ D'effectuer une synthèse mettant en évidence les données probantes issues de la recherche, en utilisant un système de référencement des sources ;
- ✓ De proposer une hypothèse fondée sur l'analyse et sur la synthèse issue de l'exploration de sources de documentation scientifique sur la question ;
- ✓ De proposer et de justifier un projet en lien avec l'hypothèse.

→ Règles particulières :

Pour le cours de "**Méthodologies de l'observation**", des exercices et activités mettant en œuvre les méthodologies abordées étant expérimentés lors des cours, il est indispensable que l'étudiant participe activement à ceux-ci. Le Conseil des Etudes pourra prendre une décision de refus en première session si l'étudiant n'a pas participé à un minimum de 60% des cours.

Pour le cours de "**Méthodologie d'analyse de l'intervention**", des exercices et activités mettant en œuvre les méthodologies abordées étant expérimentés lors des cours, il est indispensable que l'étudiant participe activement à ceux-ci. Le Conseil des Etudes pourra prendre une décision de refus en première session si l'étudiant n'a pas participé à un minimum de 60% des cours.

Pour le cours de "**Méthodologie du projet**", la participation à un week-end résidentiel est obligatoire. Le Conseil des Etudes pourra prendre une décision de refus en première session si l'étudiant n'a pas participé à celui-ci.

BACHELIER : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif : Stage d'immersion (UE 354)

Cf **Document Repères Stages** - BACHELIER : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif : Stage d'immersion

→ Règles particulières :

60 % des périodes d'encadrement individuel doivent obligatoirement avoir lieu pendant la période du stage. L'étudiant est donc sur le terrain éducatif et le contenu des entretiens est en rapport avec sa pratique professionnelle de l'année scolaire en cours, qu'il soit travailleur ou stagiaire. Pour l'ensemble de l'année, le temps de formation consacré à l'encadrement des stages se compose d'une part de séances en groupe-classe à l'horaire (rencontres avec des professionnels dans le cadre de partenariats avec d'autres cours - Découverte de la profession), et d'autre part de minimum 6 fois cinquante minutes en individuel. Tant les séances en groupe qu'en individuel sont obligatoires : en cas d'absence justifiée à une séance de groupe, l'étudiant devra s'organiser avec son professeur d'encadrement de pratique professionnelle pour « rattraper » celle-ci (par exemple, participer à une séance d'une autre classe, ...).

Le conseil des études pourra prendre une décision de refus en 1^{ère} session si ces conditions n'ont pas été respectées.

Les entretiens en individuel se tiennent exclusivement dans les locaux du CESA (à Bruxelles ou à Roux) et éventuellement sur le lieu du stage.

Le CESA est un centre de formation pour adultes. Il est donc important que l'étudiant mette tout en œuvre (téléphone, mail, casier du professeur, ...) pour négocier les différents rendez-vous avec son professeur d'encadrement de stage.

L'atteinte des acquis d'apprentissage est également appréhendée au travers de l'appréciation du stage. Celle-ci est formalisée dans le document : « Grille d'appréciation du stage ». A travers l'analyse de ce document et de l'accompagnement réalisé en encadrement de stage, et dans l'hypothèse où un ou plusieurs acquis d'apprentissage ne seraient pas atteints dans l'exercice des activités menées par l'étudiant en stage, le conseil des études pourra prendre une décision de refus en 1^{ère} session.

Dimensions collectives de l'accompagnement psycho-éducatif (UE 347)

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable, *en s'exprimant de manière claire et structurée*,

- ✓ De définir et d'illustrer des fondements scientifiques et spécificités méthodologiques relevant :
 - de la psychologie sociale et de la sociologie de la famille,
 - de la dynamique de groupe, de la conduite de réunion, de la gestion de conflit et du travail en réseau ;
- ✓ D'analyser des situations professionnelles en utilisant de façon critique et argumentée ces fondements et ces spécificités ;
- ✓ De proposer, sur base de l'analyse, des pistes d'intervention en exploitant ces fondements et ces spécificités.

→ Règles particulières :

Pour les cours de « **Conduite de réunions** » et de « **Dynamique de groupe** », des exercices et activités en lien avec les thématiques abordées expérimentent celles-ci de manière effective en séance, il est indispensable que l'étudiant participe effectivement à celles-ci. Le conseil des études pourra prendre une décision de refus en 1^{ère} session si l'étudiant n'a pas participé à un minimum de 75% des activités proposées lors des cours.

Pour le cours de « **Gestion de conflits** », des exercices et activités mettant en œuvre les méthodologies abordées expérimentent effectivement celles-ci en séance, il est indispensable que l'étudiant participe activement à ceux-ci. Le conseil des études pourra prendre une décision de refus en 1^{ère} session si l'étudiant n'a pas participé à un minimum de 75% des activités proposées lors des cours.

Dimensions psycho-éducatives des pratiques d'accompagnement (UE 348)

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

- ✓ De définir, de décrire des concepts et des approches relatifs à la psychopédagogie, à la psycho - pathologie, aux modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques ainsi qu'à l'éducation pour la santé ;
- ✓ Au départ de situations professionnelles, en lien avec le travail d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif, pour une personne, un groupe ou un collectif,
- ✓ De les analyser en utilisant des concepts et approches relevant de la psychopédagogie, la psychopathologie, des modèles socio-éducatifs, psychopédagogiques et de l'éducation pour la santé ;
- ✓ De poser un regard critique sur la pertinence de la mobilisation d'un modèle théorique en fonction de la situation éducative ;
- ✓ De proposer des pratiques d'accompagnement psycho-éducatif adaptées au(x) bénéficiaire(s) sur la base d'approches diversifiées relevant de la psychopédagogie, de la psychopathologie et de modèles socio-éducatifs et psychopédagogiques ;
- ✓ De proposer un projet d'éducation pour la santé.

Recherche et méthodologie de l'accompagnement psycho-éducatif 2 (UE 349)

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable, *en s'exprimant de manière claire et structurée, à partir d'une situation interpellante*,

- ✓ D'analyser une intervention d'accompagnement psycho-éducatif sur la base d'une méthodologie et d'outils, en se référant au mandat et au projet éducatif et/ou pédagogique ;
- ✓ D'argumenter, par écrit et oralement, une proposition d'intervention au regard de modèles conceptuels liés en particulier à des dimensions psycho-éducatives et collectives de l'accompagnement ;
- ✓ De concevoir, de réaliser et d'évaluer, sur base de la mise en œuvre d'une méthodologie, un projet dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif ;
- ✓ De proposer et de justifier une méthodologie d'activités favorisant l'expression artistique et culturelle à mettre en œuvre lors d'une intervention d'accompagnement psycho-éducatif ;
- ✓ De poser une hypothèse de recherche dont l'analyse évaluera la pertinence et de proposer un mode de recueil de données adapté.

→ Règles particulières :

Pour le cours de « **Conception, réalisation et évaluation du projet** », le programme demande notamment que l'étudiant soit capable :

- D'identifier un problème de départ,
- De concevoir un projet,
- De réaliser et mettre en place ce projet,
- D'évaluer ce projet.

Il est donc indispensable que l'étudiant participe activement aux séances de cours et qu'il participe de façon engagée à la réalisation concrète du projet. Le conseil des études pourra prendre une décision de refus en 1^{ère} session si l'étudiant n'a pas participé à un minimum de 60% des activités proposées lors des cours ou à la réalisation concrète du projet.

Pour le cours de « **Méthodologie des activités artistiques et culturelles** », des exercices et activités mettant en œuvre les méthodologies abordées étant expérimentés lors des cours, il est indispensable que l'étudiant participe activement à ceux-ci. Il est également indispensable que l'étudiant participe de façon engagée aux événements prévus dans le cadre du cours. Le Conseil des Etudes pourra prendre une décision de refus en première session si l'étudiant n'a pas participé à un minimum de 60% des cours ou aux événements prévus dans le cadre du cours.

BACHELIER : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif : Stage d'insertion (UE 355)

Cf **Document Repères Stages** - BACHELIER : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif : Stage d'immersion

→ Règles particulières :

60 % des périodes d'encadrement individuel doivent obligatoirement avoir lieu pendant la période du stage. L'étudiant est donc sur le terrain éducatif et le contenu des entretiens est en rapport avec sa pratique professionnelle de l'année scolaire en cours, qu'il soit travailleur ou stagiaire. Pour l'ensemble de l'année, le temps de formation consacré à l'encadrement des stages se compose d'une part de séances en groupe-classe à l'horaire (rencontres avec des professionnels

dans le cadre de partenariats avec d'autres cours - Découverte de la profession), et d'autre part de minimum 6 fois cinquante minutes en individuel. Tant les séances en groupe qu'en individuel sont obligatoires : en cas d'absence justifiée à une séance de groupe, l'étudiant devra s'organiser avec son professeur d'encadrement de pratique professionnelle pour « rattraper » celle-ci (par exemple, participer à une séance d'une autre classe, ...).

Le conseil des études pourra prendre une décision de refus en 1^{ère} session si ces conditions n'ont pas été respectées.

Les entretiens en individuel se tiennent exclusivement dans les locaux du CESA (à Bruxelles ou à Roux) et éventuellement sur le lieu du stage.

Le CESA est un centre de formation pour adultes. Il est donc important que l'étudiant mette tout en œuvre (téléphone, mail, casier du professeur, ...) pour négocier les différents rendez-vous avec son professeur d'encadrement de stage.

L'atteinte des acquis d'apprentissage est également appréhendée au travers de l'appréciation du stage. Celle-ci est formalisée dans le document : « Grille d'appréciation du stage ». A travers l'analyse de ce document et de l'accompagnement réalisé en encadrement de stage, et dans l'hypothèse où un ou plusieurs acquis d'apprentissage ne seraient pas atteints dans l'exercice des activités menées par l'étudiant en stage, le conseil des études pourra prendre une décision de refus en 1^{ère} session.

Dimensions organisationnelles de l'accompagnement psycho-éducatif (UE 346)

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable, à partir de situations professionnelles,

- ✓ Dans le respect d'un cadre éthique et déontologique,
- ✓ De définir et d'illustrer des concepts et processus relatifs à la sociologie des organisations ;
- ✓ D'analyser la (les) situation(s) à partir des repères relatifs à l'analyse organisationnelle (logiques d'acteurs, logiques d'institutions, enjeux de pouvoir...)
- ✓ De poser des hypothèses de travail psycho-éducatif en tenant compte :
 - des paramètres inhérents aux situations,
 - de la dimension collective du travail de l'éducateur,
 - du mandat qui lui est donné,
 - de la dimension stratégique de l'organisation,
 - des missions et valeurs de l'institution ;
- ✓ De développer des stratégies d'actions dans le cadre de l'accompagnement psycho-éducatif visant un changement, sur la base de l'analyse de l'organisation, des logiques institutionnelles et communicationnelles et du repérage des facteurs idéologiques et culturels.

Dimensions sociologiques de l'accompagnement psycho-éducatif (UE 350)

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable :

- ✓ D'analyser les processus d'émergence et les caractéristiques de phénomènes de société donnés pour proposer des pistes d'intervention d'accompagnement psycho-éducatif adaptées ;
- ✓ De définir et d'illustrer des concepts, processus et principes relatifs aux cours de sociologie des médias, des communications et des relations interculturelles ;
- ✓ D'analyser une situation d'accompagnement psycho-éducatif au regard de la sociologie des médias, des communications et des relations interculturelles ;
- ✓ De proposer et de justifier le recours à des technologies de l'information et de la communication dans le cadre d'accompagnement psycho-éducatif.

→ Règles particulières :

Pour le cours de « Sociologie des médias et des communications », des réalisations en groupe et des présentations de supports médias avec interactions entre étudiants se déroulant en cours, il est indispensable que l'étudiant participe effectivement à celles-ci. Le conseil des études pourra prendre une décision de refus en 1^{ère} session si l'étudiant n'a pas participé à un minimum de 60% des activités proposées lors des cours.

Pour le cours de « Neutralité », des présentations de situations et des débats étant réalisés en cours afin de susciter des échanges entre étudiants leur permettant d'expérimenter et d'élaborer la posture de neutralité, il est indispensable que l'étudiant participe effectivement à ceux-ci. Le conseil des études pourra prendre une décision de refus en 1^{ère} session si l'étudiant n'a pas participé à un minimum de 60% des activités proposées lors des cours.

Approche psycho-éducative des publics spécifiques (UE 351)

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable, *au départ d'une situation professionnelle d'accompagnement psycho-éducatif relevant d'un public spécifique dans un secteur d'activité,*

- ✓ D'identifier les spécificités du public ainsi que des éléments majeurs de droit et des contraintes légales inhérents aux personnes et au secteur d'activité ;
- ✓ D'analyser la situation professionnelle sur la base de ces spécificités, de ces éléments et contraintes ;
- ✓ De proposer et justifier un accompagnement psycho-éducatif spécifique qui intègre les éléments d'analyse.

Développement de l'identité professionnelle de l'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif (UE 352)

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable, *sur base de situations professionnelles d'accompagnement psycho-éducatif,*

- ✓ D'identifier, de définir et d'illustrer des concepts et processus réglementaires et législatifs relatifs à l'analyse du secteur non marchand ;
- ✓ De circonscrire et porter un regard réflexif sur l'identité professionnelle de l'éducateur spécialisé en tant qu'acteur psycho-éducatif ;
- ✓ D'appliquer une démarche de questionnement éthique et de respecter les règles déontologiques ;
- ✓ De rédiger un écrit professionnel et d'en justifier la forme et le contenu en fonction du contexte et des objectifs poursuivis ;
- ✓ D'identifier et d'explicitier une spécificité du travail d'accompagnement psycho-éducatif susceptible de déboucher sur des recommandations de changement institutionnel ;
- ✓ De proposer des perspectives de changement s'inscrivant dans le cadre des politiques liées au secteur.

→ Règles particulières :

Pour les cours de « Pratiques de l'écrit en éducation spécialisée », « Identités professionnelles au travers des secteurs de l'éducation spécialisée » et « Ethique et déontologie appliquées », des exercices et activités en lien avec les thématiques abordées se déroulant lors des cours, il est indispensable que l'étudiant participe effectivement à ceux-ci. Le Conseil des Etudes pourra prendre une décision de refus en première session si l'étudiant n'a pas participé à un minimum de 60% des séances de cours.

Recherche et méthodologie de l'accompagnement psycho-éducatif 3 (UE 353)

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable, *en s'exprimant de manière claire et structurée, à partir d'une situation professionnelle interpellante relevant de l'éducation spécialisée,*

- ✓ D'analyser la pratique d'accompagnement au regard des dimensions, d'une part, relationnelles, psycho-éducatives, collectives et, d'autre part, organisationnelles, sociétales et législatives ;
- ✓ D'argumenter, par écrit et oralement, une proposition d'intervention au regard de modèles conceptuels liés à l'analyse de ces dimensions ;
- ✓ D'analyser, en tenant compte du contexte organisationnel et du secteur d'intervention, des activités d'expression artistique, corporelle, sportive ou culturelle adaptées aux besoins du bénéficiaire et à l'action psycho-éducative ;
- ✓ De présenter, oralement et par écrit, sur base d'une hypothèse de recherche, et à partir du traitement des données, une synthèse de cette recherche et des propositions pratiques argumentées applicables à la profession.

→ Règles particulières :

Pour le cours de « Méthodologie de l'analyse de l'intervention psycho-éducative », des exercices et activités en lien avec les thématiques abordées se déroulant lors des cours, il est indispensable que l'étudiant participe effectivement à ceux-ci. Le Conseil des Etudes pourra prendre une décision de refus en première session si l'étudiant n'a pas participé à un minimum de 60% des séances de cours.

Pour le cours de « Méthodologie des activités corporelles, sportives, artistiques et culturelles », des exercices et activités mettant en œuvre les méthodologies abordées étant expérimentés lors des cours, il est indispensable que l'étudiant participe activement à ceux-ci. Il est également indispensable que l'étudiant participe de façon engagée aux événements prévus dans le cadre du cours. Le Conseil des Etudes pourra prendre une décision de refus en première session si l'étudiant n'a pas participé à un minimum de 60% des cours ou aux événements prévus dans le cadre du cours.

Activités professionnelles de formation : BACHELIER : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif (UE 356)

Cf **Document Repères Stages** - BACHELIER : Educateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif : Stage d'immersion

→ Règles particulières :

60 % des périodes d'encadrement individuel doivent obligatoirement avoir lieu pendant la période du stage. L'étudiant est donc sur le terrain éducatif et le contenu des entretiens est en rapport avec sa pratique professionnelle de l'année scolaire en cours, qu'il soit travailleur ou stagiaire. Pour l'ensemble de l'année, le temps de formation consacré à l'encadrement des stages se compose d'une part de séances en groupe-classe à l'horaire (rencontres avec des professionnels dans le cadre de partenariats avec d'autres cours - Découverte de la profession), et d'autre part de minimum 6 fois cinquante minutes en individuel. Tant les séances en groupe qu'en individuel

sont obligatoires : en cas d'absence justifiée à une séance de groupe, l'étudiant devra s'organiser avec son professeur d'encadrement de pratique professionnelle pour « rattraper » celle-ci (par exemple, participer à une séance d'une autre classe, ...).

Le conseil des études pourra prendre une décision de refus en 1^{ère} session si ces conditions n'ont pas été respectées.

Les entretiens en individuel se tiennent exclusivement dans les locaux du CESA (à Bruxelles ou à Roux) et éventuellement sur le lieu du stage.

Le CESA est un centre de formation pour adultes. Il est donc important que l'étudiant mette tout en œuvre (téléphone, mail, casier du professeur, ...) pour négocier les différents rendez-vous avec son professeur d'encadrement de stage.

L'atteinte des acquis d'apprentissage est également appréhendée au travers de l'appréciation du stage. Celle-ci est formalisée dans le document : « Grille d'appréciation du stage ». A travers l'analyse de ce document et de l'accompagnement réalisé en encadrement de stage, et dans l'hypothèse où un ou plusieurs acquis d'apprentissage ne seraient pas atteints dans l'exercice des activités menées par l'étudiant en stage, le conseil des études pourra prendre une décision de refus en 1^{ère} session.

Epreuve intégrée de la section : BACHELIER : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif (UE 357).

Pour atteindre **le seuil de réussite**, l'étudiant sera capable, à partir d'une situation professionnelle interpellante relevant de l'éducation spécialisée, au travers d'un travail écrit personnel et de sa présentation orale, dans le respect des règles déontologiques de la profession, en s'exprimant de manière claire et structurée, conformément aux consignes données,

- ✓ De mettre en œuvre une recherche cohérente sur une problématique validée par le chargé de cours ;
- ✓ De décrire et d'analyser la situation au regard des apports théoriques et méthodologiques fondés, acquis lors de la formation et issus de recherches personnelles ;
- ✓ De poser des hypothèses explicatives et de formuler des objectifs d'accompagnement psycho-éducatif dans la perspective d'un meilleur épanouissement personnel ;
- ✓ De proposer, de justifier et d'évaluer des pistes d'action en se référant aux différentes fonctions de l'éducateur spécialisé et en cohérence avec le cadre théorique et méthodologique de la recherche ;
- ✓ De développer une réflexion critique et éthique ;
- ✓ D'évaluer sa démarche et de la justifier ;
- ✓ De réaliser une présentation structurée de son travail et de répondre d'une manière concise et claire aux questions en faisant la preuve qu'il maîtrise les concepts utilisés.

→ Règles particulières :

Les étudiants qui ne participent pas à la 1^{ère} session pour des motifs jugés valables par le Conseil des études sont autorisé.e.s à se présenter à la seconde session. L'établissement fixe les modalités d'inscription à cette seconde session. Les étudiants doivent notifier par écrit leur défection à la 1^{ère} session. Un formulaire de « non présentation de la 1^{ère} session de l'épreuve intégrée » sera complété sur CesaPlaNet (EI BAC EDUC espace administratif UE197 A2).

Plagiat et faute avérée : le règlement des études prévoit l'ajournement en 2e session de la personne qui plagie, et son refus si elle est en 2e session. Dans le cas d'une E.I., c'est le jury qui doit signaler le plagiat au récipiendaire au moment de la défense orale (qui dès lors n'aura pas lieu).